

# Vita Invest Dynamic

## Fiche Produit

Cette fiche est un document commercial. Elle contient également des informations précontractuelles importantes relatives au produit Vita Invest Dynamic et doit être parcourue en même temps que le document d'informations clés et les conditions générales du produit. La fiche produit résume les caractéristiques du produit d'application au 01.01.2018. Elle ne contient aucun conseil d'investissement.

## Placement combinant sécurité et rentabilité !



Vita Invest Dynamic est une assurance-vie de la branche 21 avec un taux d'intérêt garanti par l'entreprise d'assurances, éventuellement augmenté de ristournes attribuées au contrat\*.

\* Par ristourne, il faut comprendre le partage des bénéfices éventuels entre les membres d'une entreprise d'assurances vie constituée sous la forme d'une mutuelle. Les règles relatives à l'octroi de ristournes sont définies aux articles 8, 34 et 35 des statuts de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet [www.federale.be](http://www.federale.be).

### Vita Invest Dynamic en 4 points :



Cette assurance s'adresse aux personnes physiques ayant un **horizon de placement supérieur à 8 ans**.



Le taux d'intérêt principal est **garanti jusqu'au 31/12 de l'année qui suit ou coïncide avec le 8<sup>ème</sup> anniversaire** du contrat d'assurance.



Ce taux d'intérêt **peut** être majoré d'**d'une ristourne variable\*\***.



Ce produit est souscrit **pour une durée de 25 ans** de telle sorte qu'après 8 ans, il n'est pas nécessaire de réinvestir. Après 8 ans, vous pouvez racheter ou opter pour **Continuity** ou **Flexibility**. Ce choix peut être à nouveau opéré au 16<sup>ème</sup> anniversaire du contrat d'assurance\*\*\*.

\*\* L'octroi d'une ristourne n'est pas garanti dans le futur et les ristournes peuvent fluctuer dans le temps.

\*\*\*Continuity : poursuite de la formule initiale pour une durée de 8 ans. Flexibility : poursuite du contrat avec taux d'intérêt garanti annuellement. Plus d'informations à ce sujet à la section " Rendement ".

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans minimum (période de détention recommandée).

**Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.**

Cet indicateur de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes pour les investisseurs en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. **Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7**, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux prestations futures se situent à un niveau bas et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés sur notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique " Particuliers/Votre argent/Placer à moyen et à long terme/Vita Invest Dynamic ".

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique  
Internet: [www.federale.be](http://www.federale.be) - N° vert 0800/14 200

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.  
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE64 31 00 7685 9452 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324

# En savoir plus ?

## Caractéristiques du produit

### Type et objectif

Assurance-vie de la branche 21.

Concernant les objectifs, reportez-vous au document d'informations clés et aux conditions générales de ce produit.

### Durée

25 ans

### Garanties

#### Garanties d'assurance

Le contrat d'assurance garantit :

- Le paiement de la **réserve constituée à la date terme** du contrat d'assurance, si l'assuré est encore en vie à ce moment ;
- Le paiement de la **réserve constituée au moment du décès**, si le décès intervient avant la date terme.

#### Garanties complémentaires

Moyennant le paiement des primes prescrites et acceptation médicale favorable, la réserve constituée liquidée en cas de décès peut être **augmentée de 30%**.

### Prime

**Première prime** : minimum € 2.500, taxe d'assurance incluse.

**Prime complémentaire** pendant la 1<sup>ère</sup> période ou en formule Continuity : minimum € 500, taxe d'assurance incluse.

Montant total des primes : maximum € 500.000.

La première prime et la (les) prime(s) complémentaire(s) sont indivisibles.

## Rendement

### Taux d'intérêt garanti au cours de chaque période

Vita Invest Dynamic est un produit scindé en **trois périodes. Un choix peut être opéré au début des périodes 2 et 3**, conformément au tableau repris ci-dessous :

Période 1	Période 2	Période 3
Période courant jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit ou coïncide avec le 8 <sup>ème</sup> anniversaire du contrat.	8 années civiles débutant le 01/01 qui suit le terme de la 1 <sup>ère</sup> période.	Période débutant le 01/01 qui suit le terme de la 2 <sup>ème</sup> période et qui se termine au terme du contrat.
taux d'intérêt principal : 0%	Continuity	Continuity
taux d'intérêt principal : 0%	Continuity	Flexibility
taux d'intérêt principal : 0%	Flexibility	Flexibility

#### Taux d'intérêt principal

Le **taux d'intérêt principal** s'élève à **0%**. Ce taux d'intérêt est appliqué sur la prime nette, c'est-à-dire la prime hors taxe d'assurance. Le taux d'intérêt principal d'application au moment de la réception de la prime est garanti pendant toute la 1<sup>ère</sup> période.

#### Continuity

Le taux d'intérêt en vigueur le premier jour des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes est appliqué sur **la réserve constituée** à ce moment. Ce taux d'intérêt est garanti respectivement jusqu'au **terme de la 2<sup>ème</sup> période** ou jusqu'au **terme du contrat**.

Le taux d'intérêt d'application au moment de la réception d'une éventuelle prime complémentaire est garanti pendant toute la période au cours de laquelle la prime est versée.

#### Flexibility

Un **taux d'intérêt flexible et un taux d'intérêt flexible complémentaire** sont garantis et appliqués chaque année sur la réserve constituée.

#### i. Taux d'intérêt flexible

A partir de la 2<sup>ème</sup> période, l'entreprise d'assurances garantit, année après année, la capitalisation de la réserve constituée chaque 1<sup>er</sup> janvier au taux d'intérêt flexible en vigueur à cette date. Le taux d'intérêt flexible est appliqué sur la réserve au jour le jour.

## ii. Taux d'intérêt flexible complémentaire

A partir de la 2<sup>ème</sup> période, l'entreprise d'assurances garantit, année après année, la capitalisation de la réserve constituée chaque 1<sup>er</sup> janvier au taux d'intérêt flexible complémentaire en vigueur à cette date.

Le taux d'intérêt flexible complémentaire est appliqué sur la réserve restée investie jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

## Ristournes

Le contrat d'assurance Vita Invest Dynamic peut bénéficier de ristournes. Les ristournes évoluent avec le temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurances, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux engagements de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, faisant partie du Groupe Fédérale Assurance.

Taux d'intérêt garanti	Rendements bruts du passé*			
	2018	2017	2016	2015
0%	2,30%	2,30%	2,40%	3,05%

\*Le rendement est constitué du taux d'intérêt garanti et des ristournes. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais et des taxes. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Rendements 2018 communiqués sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 21 mai 2019.

## Risques

### Risque de taux d'intérêt

Chaque versement est capitalisé au taux d'intérêt garanti d'application à la date de réception du versement jusqu'au terme de la période au cours de laquelle il est effectué. Fédérale Assurance peut modifier le taux d'intérêt garanti. Cette modification ne porte pas préjudice aux versements déjà effectués. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les conditions générales.

### Risque de liquidité

Chaque versement est capitalisé au taux d'intérêt garanti d'application à la date de réception du versement jusqu'au terme de la période au cours de laquelle il est effectué. Fédérale Assurance peut modifier le taux d'intérêt garanti. Cette modification ne porte pas préjudice aux versements déjà effectués. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les conditions générales.

### Risque de solvabilité

Le risque de placement est porté par l'assureur. Cela signifie qu'en cas de défaut de ce dernier, vous pourriez ne pas récupérer totalement les montants investis. Cependant, votre Vita Invest Dynamic est protégé par le Fonds de garantie belge pour les assurances-vie de la branche 21. Cela signifie qu'en cas de faillite de Fédérale Assurance, ce contrat est protégé légalement à concurrence de € 100.000 par preneur d'assurance pour l'ensemble des réserves constituées en branche 21 auprès de Fédérale Assurance. Pour plus d'informations au sujet du système de protection, consultez le site internet [www.fondsdegarantie.belgium.be](http://www.fondsdegarantie.belgium.be).

## Frais

Frais d'entrée	Frais de gestion	Frais de rachat
0%	0,3% en base annuelle (prélevés au jour le jour sur la réserve)	3% maximum en fonction du moment du rachat*. Une indemnité financière peut être due.

\* Les frais de rachat sont compris entre 1% et 3% (1% pendant la dernière année civile de chaque période, 2% pendant l'avant-dernière année civile de chaque période ou 3% lors des années précédentes de chaque période). Il n'y a pas de frais de rachat si le rachat intervient (i) au terme des périodes 1 et 2, (ii) si la formule Flexibility est d'application, (iii) pour la construction ou l'acquisition par le preneur d'assurance d'un bien immobilier situé en Belgique ; (iv) une fois par année d'assurance lorsque le montant racheté est inférieur à 10% de la réserve constituée (avec un minimum de € 500).

Pour une information détaillée au sujet des frais, vous pouvez consulter les conditions générales de ce produit ainsi que les sections " Que va me coûter cet investissement ? " et " Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? " dans le document d'informations clés.

## Fiscalité

Taxe d'assurance : **2% de la prime versée**

Impôt des personnes physiques : pas d'avantage fiscal sur la prime ; en cas de **rachat pendant les 8 premières années** qui suivent l'entrée en vigueur du contrat d'assurance, un **précompte mobilier** calculé sur base d'un rendement fictif de 4,75% peut être dû.

*Le traitement fiscal est fonction de la situation personnelle du client et peut être sujet à modifications dans le futur.*

## Informations complémentaires

- Une **analyse complète** de cette fiche produit, du document d'informations clés et des conditions générales doit précéder toute décision de souscription du Vita Invest Dynamic. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique " Particuliers/Votre argent/Placer à moyen et à long terme/Vita Invest Dynamic " ou en version papier sur demande.

Pour toute demande de **calcul de prime ou** de **simulation**, consultez notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be), sous la rubrique " Particuliers/Votre argent/Calculez votre prime " ou contactez votre gérant de bureau ou votre conseiller.

- La fiche produit et le produit sont soumis à la législation belge.
- Toute plainte peut être adressée à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. : 02 509 01 89 - fax : 02 509 06 03 - [gestion.plaintes@federale.be](mailto:gestion.plaintes@federale.be)). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), fax : 02 547 59 75.
- Vous trouverez plus d'informations au sujet de la solvabilité et de la situation financière de Fédérale Assurance en consultant le rapport repris sur notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique " Qui sommes-nous ?/ Solvency and Financial Condition Report (SFCR) ".

**Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique**  
**Internet: [www.federale.be](http://www.federale.be) - N° vert 0800/14 200**

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.  
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE64 31 00 7685 9452 - RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324